

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1474 DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021 * 29ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500

GUINÉE



Un juriste cloue au pilori la charte de la transition !

Guinée

P.3

La pandémie des pandémies

28 septembre 2009-28
septembre 2021

**12 ans après, l'AVIPA
rempile son appel** P.6

Chute du régime Condé

**« ...Nous n'avons pas été du
tout surpris »,** *dixit Ibrahima du FNDC*
PP.2&4



Elhadj Saliou Camara,
grand imam
de Fayçal révèle

**«Un jour pendant le
mois de Ramadan...»**

Chute du régime Condé

« ...Nous n'avons pas été du tout surpris », dicit Ibrahima Diallo du FNDC

Ibrahima Diallo était l'invité spécial de la radio Fm FM, le mardi 20 septembre 2021. Au micro de nos confrères, le responsable des opérations du FNDC a livré ses sentiments après le coup d'Etat du 5 septembre dernier qui a déposé Alpha Condé et son régime. Par ailleurs, l'activiste de la société civile dévoile le rôle que le FNDC entend jouer dans le cadre de la transition en Guinée.

M. Diallo, bonjour ! Quel est votre état d'esprit après être revenu en Guinée surtout en ayant vu cette mobilisation pour vous accueillir à l'aéroport ?

Nous avons eu la chair de poule parce que c'est un amour que le peuple de Guinée a décidé d'exprimer ou de marquer aux leaders du FNDC. J'avoue que nous étions surpris, si vous lisez le communiqué de la coordination nationale du FNDC. Il est demandé juste un accueil à l'aéroport après au cimetière de Bambéto pour le recueillement. Mais nous avons été surpris et débordés par cette forte mobilisation de la population guinéenne. Cela prouve à suffisance que nous étions dans l'esprit du peuple. Je pense que si hier nous n'avions pas le droit de trahir le peuple, aujourd'hui également signifie qu'on n'a pas le droit de le trahir.

Est-ce que vous n'êtes pas dans une sorte de rêve éveillé de voir ce régime d'Alpha Condé s'effondrer comme un château de carte ? Vous qui étiez des bannis et revenez en héros en Guinée ?

Non ! Nous avons vu tout cela arrivé, j'ai publié une tribune... où j'ai titré « s'achemine-t-on vers le retour de l'armée au pouvoir ? », si vous lisez cette tribune, vous comprendrez très bien que nous n'avons pas été du tout surpris par ce qui s'est passé. C'est vrai qu'au vivant du président, un coup d'Etat, cela pouvait être nuancé dans la réflexion et dans le rêve même. Mais nous avons atteint un point de non-retour parce que la situation était devenue catastrophique ; Sur le plan social, sur le plan politique. C'est pourquoi nous, nous avons jugé utile d'entretenir cette crise depuis l'exil parce que l'objectif du gouvernement était de mettre fin à la crise parce qu'il n'était pas serein si vous observez. Il savait que la situation n'était plus sous contrôle et qu'à tout moment quelque chose pouvait intervenir. Donc il fallait tuer toutes les contestations au niveau national afin de faire taire tout le monde y compris vous les journalistes pour être dans la paix. A ne pas donner l'appétit à ceux qui ont la velléité de prendre le pouvoir. Ils étaient sur un volcan.

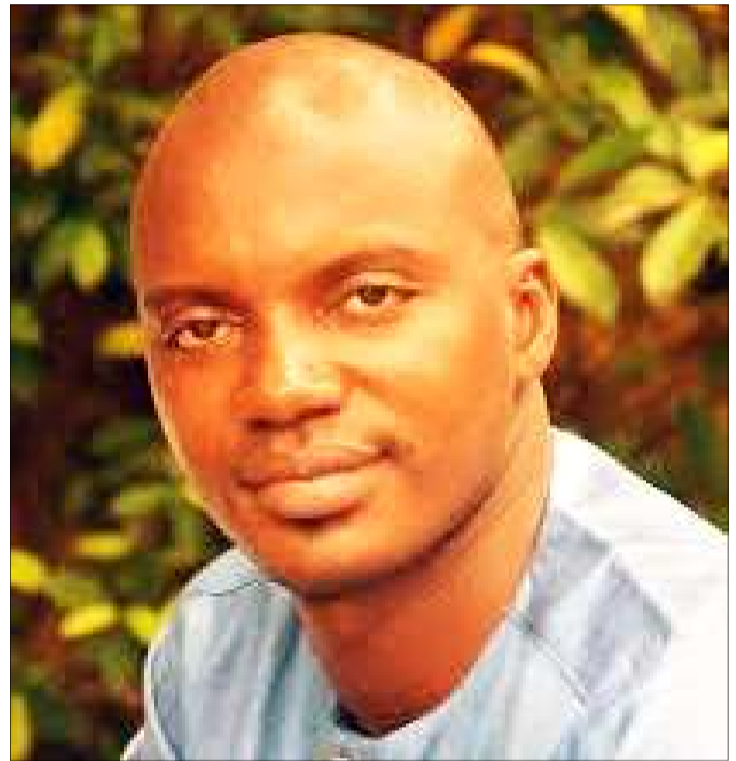
On s'attendait à ce que ça s'écroule à tout

moment, est-ce que le 5 septembre, vous avez perçu des signaux depuis la France qui vous dit que ça va s'effondrer dans quelques heures ? Pour beaucoup de personnes, ceux d'entre vous qui se battaient à l'étranger devait en savoir des choses par rapport à ce coup d'Etat.

... J'ai décrit la situation dans la tribune sur la base des informations. C'est vrai que nous sommes en dehors du système mais nous avons des informations en temps réel sur ce qui se passe dans le système y compris au sein des forces de défenses et de sécurité. Donc sur la base de toutes ces informations-là, nous savions que quelque chose devait arriver. Si vous lisez la tribune, c'était d'informer la population, de préparer les consciences collectives à ce qui devait arriver puisque ça devait arriver pour que les gens puissent prendre garde.

Le CNRD semble n'avoir pas aimé cette mobilisation parce que des règles sanitaires ont été brisées, mais aussi l'interdiction de manifester.

Effectivement, je vous ai dit que nous avons été surpris par cette grande mobilisation. Vous savez, la santé de la population est une priorité également pour le FNDC parce qu'avant tout nous sommes des activistes de la société civile, c'est pourquoi



nous regrettons cette situation. Nous comprenions bien que le CNRD puisse mettre en avant les consignes sanitaires pour prévenir la contamination.

Est-ce que vous irez jusqu'à présenter des excuses parce qu'on a lu sur les réseaux sociaux, il y a une frange de l'opinion qui estime que c'est une violation des règles. Est-ce que vous le regrettez sur ce plateau ? Est-ce que vous demandez des excuses au peuple ?

Je crois que la commission d'organisation est en train de s'activer pour faire un communiqué. Vous savez, notre arrivée a causé également beaucoup de préjudices aux usagers de la route qui n'étaient pas concernés par notre retour et des embouteillages un peu partout. Je crois qu'il est de notre responsabilité de demander à tous ceux-ci que nous regrettons cette situation et que dans les jours avenir nous allons prendre des dispositions pour que cela n'arrive plus.

Quel est le regard que vous portez sur le CNRD ?

... Le CNRD a besoin d'asseoir sa légitimité au niveau national et international. Nous ne sommes pas surpris de ce qui est arrivé. Nous savions que ça devait arriver et pour cela, nous pensons qu'il y a les préalables à réunir avant de se lancer dans tout. Je crois qu'à ce stade vous l'avez tout à l'heure souligné dans ce débat. Il faut la transition. Il faut la finalité de la transition, la finalité c'est quoi ? Élection avec la participation de qui ? Avec toutes ces questions-là nous ne sommes pas pressés. Nous donnons ce temps-là au CNRD pour pouvoir asseoir sa légitimité davantage puisque dans les discussions nous allons rentrer dans les détails pour que la machine puisse être en marche. Que le peuple puisse être informé. Quelle est la durée de la transition ? Quels sont les acteurs qui seront impliqués dans la transition.

Est-ce que vous avez travaillé à une ébauche de charte, de calendrier ?

Nous avons un mémo-

(Suite à la page 4)

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadjo DIALLO: 624 37 26 68
Email: dialloamsadjo@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadjo DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

P.A.O

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail: madalgo1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site
www.kefinafasso.com

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publi-reportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

Guinée

Un juriste cloue au pilori la charte de la transition !

Dans une ordonnance lue ce lundi 27 septembre 2021, à la télévision nationale, le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) a publié la charte de la transition. Sauf que ce texte de 13 pages, comporte plusieurs contradictions. A en croire le juriste Dr Alhassane Makanera, de la forme au fond, tout est presque « mal fait ».



Dans cette charte de 5 titres, dont 84 articles, l'universitaire détecte dès le départ, une incohérence. « D'abord la forme on dit "nous", mais c'est "je" qui signe. Dans le droit il y a le sens de responsabilité, il n'y a pas "nous" si ce n'est pas dans un procès-

verbal.

Deuxièmement, le texte a été signé par le président de la transition, alors que la charte elle-même dit que le président prêterait serment avant d'entrer en fonction. Et lui il a signé, il n'a pas prêté serment. Donc il y a vice de

forme », déplore Dr Alhassane Makanera.

Parlant du fond, le juriste voit rouge certains chapitres. « Ils ont dit "chapitre I : valeur et principe", sans faire de distinction alors qu'il devrait nous dire valeur c'est quoi, principe c'est quoi...

Dans le deuxième chapitre où on parle de Mission, ils mettent "entre autres", alors qu'ils doivent clairement citer toutes les missions.

Au niveau du Titre II, on cite le président de la transition comme organe. Mais président de la transition est une personne mais pas un organe », rappelle-t-il.

Concernant par ailleurs,

le principe d'inclusivité, Dr Alhassane Makanera, cloue au pilori la charte du CNRD. « Ils disent dans le principe "nul ne doit être exclu pour des raisons d'origines..." », là aussi on ne précise pas. Et plus loin, on exclut à l'article 60, c'est incohérent », souligne-t-il tout indiquant qu'au niveau de la composition du CNT, « on dit partis politiques 15, mais il n'y a aucun critère pour répartir les 15, et il n'y a aucun critère de représentativité des autres organes ».

« On dit aussi la loi organique concernant la cour suprême va être adoptée, mais il y a déjà une loi organique...

Quand vous prenez l'article 8, qui stipule "... Aucune situation d'exception ou d'urgence ne doit justifier les violations des droits humains", c'est contradictoire, ce qui veut dire qu'on est plus dans état d'urgence sanitaire.

A l'article 30, on dit que "la participation aux charges publiques en fonction de la fortune et des revenus est de droit pour chaque citoyen", ça aussi c'est un faux problème.

Et le pire, c'est le fait qu'on mette une disposition finale d'exécution de la charte, mais la loi n'a pas de disposition d'exécution finale, ce sont des textes réglementaires qui ont des dispositions finales », a laissé entendre Dr Makanera.

Plus loin, l'ancien commissaire à la CENI fait part de sa déception : « J'ai honte pour ce pays. Si ces des juristes qui ont écrit cette charte, je me demande ils viennent d'où, mais si ce ne sont pas des juristes, je demande aux nouvelles autorités de réécrire la charte », a-t-il lancé.

Sadjo Diallo

Santé

La pandémie des pandémies

On est tenté de dire que des épidémies et des pandémies se sont données rendez-vous en Guinée depuis ces trente dernières années. Tout a commencé sous le régime du président général Lansana Conté par une épidémie de choléra qui avait fait des centaines de morts à Conakry et l'intérieur du pays.

C'est l'épidémie de la fièvre hémorragique Ebola qui a pris la relève en 2014 et qui a duré jusqu'en 2016, occasionnant plus de 2 000 morts. Cette épidémie avait sévi dans la sous-région ouest-africaine notamment en Sierra-Leone et au Libéria après avoir secoué auparavant certains pays de l'Afrique centrale (RDC, Ouganda, etc.)

Maintenant, depuis mars 2020, la Guinée subit la pandémie du covid-19 qui n'épargne certes aucun pays du monde. Mais pour le cas spécifique de la Guinée voilà qu'Ebola refait surface sans

oublier que les fièvres hémorragiques Lhassa Marburg viennent assombrir le tableau sanitaire déjà préoccupant du pays. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSS) les chiffres de contamination, d'hospitalisation et de décès repartent à la hausse avec l'arrivée de variants plus virulents, on approche les 400 morts en milieu hospitalier ; ces chiffres pourraient être doublés sinon triplés si l'on y ajoutait les morts communautaires qui sont difficiles à comptabiliser.

Pour expliquer l'ampleur de ces catastrophes sanitaires, on évoque couramment la faiblesse des structures hospitalières et le manque d'une politique sanitaire adéquate. C'est vrai que nos hôpitaux nationaux, régionaux et préfectoraux sont vétustes et dépourvus de moyens logistiques et financiers, et nos autorités à tous les niveaux naviguent à vue, la prévention est beaucoup plus théorique que pratique.

Mais un autre facteur d'aggravation des épidémies, facteur insuffisamment évoqué, est l'apathie des populations à majorité analphabètes. Une bonne proportion de gens ne croient à la réalité des faits que lorsque un des leurs en meurt. Des pseudo-intellectuels s'activent à banaliser les épidémies, à répandre des arguments farfelus comme les vaccins anti-covid rendent malade ou tuent ; on voit des sectes religieuses qui enjoignent à leurs adeptes à se réfugier dans le jeûne et la prière comme seuls moyens, disent-ils, de conjurer le mauvais sort incarné par les pandémies et autres catastrophes naturelles.

Décidément, la pandémie des pandémies, c'est bien l'ignorance. L'incapacité à comprendre et à adopter les mesures préventives édictées par les hommes de science. Pauvre Guinée !

Walaoulou BILIVOGUI



Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

Chute du régime Condé

« ...Nous n'avons pas été du tout surpris », *dixit*

Ibrahima Diallo du FNDC

randum avec toutes les propositions par rapport au déroulement de la transition. Nous allons nous adresser au CNRD dans les jours à venir.

Lorsque Sékou Koundouno dit « nous allons à l'épuration de ceux qui ont contribué au troisième mandat » expliquez-nous un peu ?

Nous, le premier rôle que nous allons jouer ; c'est un rôle qui consiste à poursuivre tous ceux qui sont de près ou de loin associé au tripatouillage de la constitution. Vous avez vu l'article 25 de la charte africaine de la démocratie, qui dispose que tous ceux qui sont impliqués dans le changement anti constitutionnel ne peuvent pas participer aux élections pour un retour à l'ordre normal. Ils ne peuvent également pas prétendre occuper des postes politiques. Et ces personnes-là peuvent être poursuivies devant une juridiction compétente de l'union africaine. Nous avons saisi des avocats à Paris pour travailler là-dessus. Nous avons également saisi la poule d'avocat du FNDC en Guinée, parce qu'on est en train d'assister à un retournement de veste spectaculaire.

Nous ne voulons pas, les mêmes personnes qui nous ont conduits à cette situation puissent se recycler encore pour dévoyer la transition. C'est pourquoi nous avons saisi les avocats qui sont en train de travailler là-dessus. Ces personnes-là seront poursuivies, c'est une opération d'épuration qui va avoir lieu. Une opération judiciaire normale.

M. Diallo... Je voudrais que vous m'expliquiez la situation de la Guinée durant un certain temps. Je ne vous dirais pas de refaire l'histoire depuis l'indépendance parce que je ne connais pas votre âge. Mais je voudrais que vous me mettiez cette image dans le contexte

guinéen.

En réalité, la Guinée était devenue un pays dans lequel c'est la loi du plus fort qui prévaut. Surtout, c'était un pays de non droit. Je vous donne un exemple : parce que je pars sur des exemples. Le 25 mai pendant qu'il y avait un contrôle judiciaire contre moi et Sékou Koundouno. Nous étions devant le juge à Mafanco en train de signer, c'est là où mon épouse m'a contacté : qu'il y a trois pickups qui sont chez moi. Je demande au juge, le juge dit qu'il n'est pas informé de la situation. Nous sommes dans une procédure de contrôle judiciaire, devant le juge. Il y a le DPJ qui envoie des Pickup chez moi pour procéder à mon arrestation, ça explique tout. Dans un État normal, tout est synchronisé. Mais-là, il y a la guerre de clans. Chacun voulait se positionner. Je crois que c'est ce qui nous a facilité la prise du pouvoir par l'armée. La population guinéenne ; contrairement à ce que disent beaucoup de personnes, elle n'est pas résignée mais elle est tout simplement trahie, parce que la population guinéenne s'est toujours rangée du bon côté de l'histoire. La preuve en est que, le pouvoir est tombé, on n'avait enregistré aucune manifestation de soutien de l'ancien régime. Les gens sont soulagés au contraire, les gens se sentent libérés.

Lorsque nous avons été accueillis, c'est le slogan qu'on a entendu : "liberté ! liberté !" Ça veut dire beaucoup de choses et c'est pourquoi l'opération judiciaire que nous voulons engager contre le système qui nous a conduit dans cette situation est importante pour l'histoire, et importante pour ne pas qu'on se retourne toujours dans la même situation. D'ailleurs on aura l'occasion d'échanger avec le CNRD pour le présenter notre analyse de la situation.

L'image que je vous ai donnée, vous l'avez abordé en partie, j'aimerais

qu'on la replace sur les fonctionnements des institutions guinéennes. Nous avons un pays qui a adopté une forme de démocratie qui a mis en place des institutions qui n'ont pas empêché au moment où une institution habilitée à vous entendre Est-ce qu'on peut estimer que les institutions guinéennes étaient inadaptées, et même fantômes ?

Les institutions étaient inadaptées. On avait de problème de personne en fait. On a un problème de personnalité dans notre pays. Les gens qui incarnent les institutions c'est des personnes qui sont faibles, c'est pourquoi nous avons été conduits dans cette situation. Regardez ce qui se passe, si vous échangez avec certains ministres ou certains présidents d'institution en off, on vous dit : non, on n'est pas d'accord avec ça et puis voilà ! Personne n'ose prendre la parole pour le dire publiquement et pourtant la loi reconnaît que cette prérogative pour pouvoir dire "non, je ne suis pas d'accord, ça, c'est contraire à la loi". C'est pourquoi il est extrêmement important de réduire un peu le pouvoir du président de la République.

Je pense qu'à ce stade puisque toutes les institutions sont dissoutes. Il est extrêmement important qu'on profite de cette période-là pour installer toutes les institutions de la République avant l'élection du président de la République. Quand c'est comme ça, vous donnez courage à ceux qui sont là pour pouvoir s'assumer. Mais si vous concentrez tout aux mains du président de la République, il va sans dire qu'il ne va jamais mettre en place la Haute cour de justice.

Une synthèse
d'Alpha Amadou Diallo

Alhousseini Makanera

«Le rôle du colonel Doumbouya c'est de réussir à faire la refondation de l'Etat...»

En marge d'une conférence de presse ce mardi 28 septembre, Alhousseini Makanera Kaké, membre de la Coalition Démocratique pour le Changement dans la Continuité (CODECC), s'est exprimé sur la charte de la transition rendue publique, hier lundi.



Pour l'ancien député de la majorité parlementaire, le chef de la transition n'a pas pour mission de veiller sur les réformes économiques.

«... Les grandes réformes économiques il ne pourra pas réussir. Il n'est pas venu pour ça. Ça ne doit pas être la mission de la transition. Quand les gens investissent, ils regardent le risque d'investissement.

Une période qui n'est même pas définie, quelqu'un va prendre ses milliards pour investir là-bas ? », a-t-il prévenu.

Plus loin, l'ancien ministre de la Communication, estime que « le rôle » du président du

CNRD, colonel Doumbouya, « c'est de réussir à faire la refondation de l'État.

Engager des poursuites contre ceux qui sont en conflit avec la loi que ça soit par rapport à la gestion des deniers publics, ou par rapport aux crimes pour la violation des droits de l'Homme. Mais dire qu'il va développer la Guinée ce n'est pas sa mission, il ne le pourra pas », a laissé entendre Makanera Kaké.

MS

Elhadj Saliou Camara, grand imam de Fayçal révèle

«Un jour pendant le mois de Ramadan...»

Le premier Imam de la grande mosquée de Fayçal a commenté les critiques dont il fait objet ces derniers temps dans les médias. Elhadj Mamadou Saliou Camara pense que sa religion ne le permet pas de faire révolter le peuple contre ses dirigeants.



Le religieux n'entend plus se taire par rapport aux critiques dont il subit. Dans une vidéo en langue nationale soussou diffusée sur les réseaux sociaux devenue virale, Elhadj Mamadou Saliou Camara a répondu à ceux qui l'accusent de n'avoir pas appelé l'ancien président Alpha Condé à renoncer à l'idée du troisième mandat en 2020.

« Il faut savoir que l'ancien président Alpha Condé n'impliquait pas les imams dans la gouvernance politique du pays. Il ne m'a jamais individuellement pour me parler d'un quelconque changement. Dans ce pays, des journalistes sont allés jusqu'à me demander ce que je pense du changement de Constitution et de la volonté d'Alpha Condé de briguer un troisième mandat. J'ai répondu que pour l'instant, "le président ne m'en a pas parlé officiellement et je ne peux pas me prononcer sur quelque chose que je ne sais pas. Si le président m'en parlait, j'allais lui dire ouvertement ce que j'en pense », a-t-il indiqué.

A l'en croire, Alpha Condé ne lui a jamais appelé pour parler de troisième mandat, puisque selon lui, l'ancien

chef de l'État avait un ministre en charge des Affaires religieuses ainsi que des inspecteurs régionaux à travers le pays. « Ces derniers occupent des fonctions politico-administratives. Un jour pendant le mois de Ramadan, il (Alpha Condé, ndlr) a invité les inspecteurs régionaux et certains imams de Conakry pour rompre le jeûne au palais Sékhoutouréyah. C'est N'fa Sékou, paix à son âme, qui a demandé au président ce jour-là de tout faire pour les inspecteurs régionaux, qui se déplacent à bord de taxis, puissent avoir des engins roulants. Les imams n'ont pas reçu de véhicules. Je n'ai eu aucun véhicule. La seule fois que j'ai reçu un véhicule du président, c'est quand il nous a nommé à la tête de la commission provisoire de réflexion pour la réconciliation nationale. Il m'a offert un 4x4 Toyota Fortuner et un autre à l'archevêque de Conakry. Le PNUD aussi a mis à notre disposition des véhicules de service. Au terme de notre mission, le PNUD a récupéré tous les véhicules de la commission provisoire de réflexion pour la réconciliation nationale. Il a octroyé les véhicules de deux chefs religieux que nous avons au garage du

gouvernement pour les réformer et mettre des plaques VA », déclare le grand imam.

Et d'ajouter ceci : « Le président Alpha Condé et moi n'avons jamais parlé de projet de changement de Constitution. Il n'a pas demandé mon avis là-dessus. Je ne voulais pas sortir de mon silence. Mais on m'accuse d'avoir reçu de l'argent et des véhicules, cela ne m'a pas plu. On dit que je disais la vérité au temps du Général Lansana Conté. Cela veut dire que durant les 10 dernières années, j'ai été corrompu pour soutenir le président. Tous ceux qui me critiquent aujourd'hui dans les médias, ils veulent juste prendre ma place. Qu'ils sachent que si on veut m'enlever aujourd'hui à la tête de la mosquée Fayçal, je m'empresserai de quitter mes fonctions d'imam. Moi je sais que notre religion ne permet pas un imam d'insulter un chef. Elle ne permet pas un imam de faire révolter un peuple contre son dirigeant. Si un autre imam l'a fait ailleurs, moi je ne le ferai pas. Je prodiguerai des conseils au président sans appeler à la révolte. Je ne le ferai pas jusqu'à ma mort ».

Amadou Tidiane Ndiré

Transition en Guinée

Le mouvement syndical adresse un mémorandum au CNRD

Pour une transition réussie en Guinée, le mouvement syndical guinéen, après avoir énuméré ses problèmes, a formulé des propositions au CNDR, dirigé par le colonel Mamadi Doumbouya.

A cet effet, ce lundi 27 septembre, le mouvement syndical a élaboré un mémorandum à l'intention des nouvelles autorités du pays. Sur 13 centrales syndicales ; 10 ont répondu présent à la rencontre. Entre autres : de la CNTG (confédération nationale des travailleurs de Guinée), l'USTG (union syndicale des travailleurs de Guinée), la COSATREG (confédération syndicale autonome des travailleurs et retraités de Guinée), la CGTG (confédération générale travailleurs de Guinée).

C'est Dr Maninzé Kolié, président de la commission de rédaction qui a lu ledit mémorandum, que nous vous proposons un extrait ci-dessous.

«... Ayant pris acte du changement opéré au sommet de l'Etat suite à la prise du pouvoir par les forces armées, le mouvement syndical guinéen formule les propositions ci-après à l'attention des nouvelles autorités.

1/ Dans le domaine du travail : élaborer les textes d'application du code du travail ; de réviser et/ou élaborer les conventions collectives ; prise en compte du Smig et de la signature effective des contrats de travail ; régler la sous-traitance en milieu professionnel ;...

2/ Le corps de contrôle du travail et de l'administration publique : régulariser les arriérés de cotisations de la Guinée à Yaoundé ; recruter et former au centre régional et d'administration du Canada les nouveaux contrôleurs et inspecteurs du travail pour répondre aux be-

soins croissants du pays ; renforcer les capacités et les structures de l'administration du travail ; ratifier la convention 102 sur la protection sociale et celle 190 sur la violence et le harcèlement ; réviser le code de la sécurité sociale pour l'adapter à l'environnement du marché du travail (prise en compte des acteurs de l'économie informelle) ; créer et rendre opérationnel tribunal administratif ;...

3/ Dans le domaine de l'emploi : limiter l'utilisation de la main-d'œuvre étrangère au prorata des compétents ; faire respecter scrupuleusement les dispositions du code du travail en matière d'utilisation de la main-d'œuvre étrangère ; recruter les diplômés des institutions de formation pédagogique issues de l'ISEG et des ENI ; créer le conseil supérieur de la fonction publique ; accroître

4/ Conditions de vie des travailleurs et travailleuses : majorer les salaires indiciaires en fonction du taux d'inflation ; relever la pension et toutes les prestations sociales ; revoir à la baisse les tarifs de la téléphonie ; accroître les primes de transport et de logement des salariés ;...

5/ Indépendance de la justice : mettre en place la Haute cour de justice ; respecter et faire respecter les décisions de justice ;...», ont plaidé les syndicalistes.

Marliatou Sall

28 septembre 2009-28
septembre 2021

Guinée

12 ans après, l'AVIPA rempile son appel

28 septembre 2009-28 septembre 2021, cela fait 12 ans, depuis le massacre de Guinéens au stade éponyme, enregistrant ainsi plusieurs morts, des blessés et des femmes violées. A cette occasion, l'Association des Victimes Parents et Amis du 28 septembre 2009 (AVIPA) a commémoré le 12ème anniversaire de ces crimes.



Les victimes par la voix de la présidente, Mme Asmaou DIALLO, réclament justice et demandent l'ouverture du procès par les nouvelles autorités.

« Le procès du 28 septembre 2009 est une occasion en or qui nous ait offerte pour enfin en découdre avec l'impunité, l'injustice et pour la consolidation d'un Etat de droit.

Nous avons accueilli la prise du pouvoir du CNRD comme une délivrance, et ce pour une centaine de victimes qui peinent à savoir à quel sort se vouer, car après 12 ans de douleurs, de peines, d'intimidations, de beaux discours et de promesses, on espère enfin avoir un dénouement à ce procès que nous avons tardé à voir... Que cette commémoration soit la dernière avant le procès.

Nous demandons aux nouvelles autorités qu'elles tiennent ce procès et qu'il ne soit pas un simulacre de procès », a lancé la présidente de l'AVIPA.

Prenant la parole, Me Alpha Amadou DS Bah, responsable des ques-

tions juridiques OGDH indique : « pour la procédure entamée depuis 2010, 450 victimes ont été accompagnées par le collectif des avocats devant la cour des juges d'instruction ; aujourd'hui au niveau de la procédure après l'ordonnance de renvoi 11 personnes sont présumés auteurs des crimes qui ont été perpétrés au stade du 28 septembre de Conakry et qui sont en attente de jugements depuis 2017 », a-t-il fait savoir.

Présents, les représentants de l'union européenne et des ambassades des USA et de la France soutiennent à ce que les auteurs des crimes répondent de leurs actes.

« A l'occasion du 12ème anniversaire des massacres du stade du 28 septembre 2009, l'ambassade des Etats-Unis, de la France, ainsi que l'union européenne continuent de soutenir les appels pour que les personnes responsables des atrocités commises rendent compte de leurs actes », a laissé entendre la représentante de l'UE.

Marliatou Sall

Le CNRD annonce la réouverture de la frontière avec la Guinée Bissau



Les nouvelles autorités du pays annoncent la réouverture de la frontière entre la Guinée et la Guinée-Bissau.

Ils l'ont fait savoir à travers un communiqué lu, ce lundi 27 septembre, à la Télé-

vision nationale, par Lieutenant-Colonel Aminata Diallo.

Fermée depuis un an par le régime déchu, la frontière entre la Guinée et la Guinée Bissau sera rouverte, à compter de ce mardi 28 sep-

tembre 2021.

C'est un acte de soulagement pour les populations des deux pays voisins, même si il y a quelques jours le CNRD avait annoncé la réouverture cette frontière, qui n'avait pas été effective.

Par ailleurs, la réouverture de la frontière entre la Guinée et le Sénégal, qui est la seule fermée à nos jours, fera l'objet d'un autre communiqué, indique Lieutenant-colonel Aminata Diallo.

Amadou Tidiane Diallo

Réunification du SLECG

Kadiatou Bah insiste sur le respect de la loi

« Nous allons nous ache-
miner vers l'unification du SLECG, nous l'avons toujours dit à l'occasion du décès de Louis M'bemba Soumah, où il nous a été demandé d'être ensemble et nous l'avons toujours voulu (...), nous avons notre siège ici, et les portes restent ouvertes à toutes les structures qui nous ont quittées et nous les assurons qu'au retour dans notre maison commune nous allons essayer d'arranger pour que nous soyons tous ensemble. Je crois maintenant que nous avons l'opportunité, nous allons tous nous réunir pour pouvoir mettre ensemble une structure digne de nom du SLECG ». Tels sont les propos tenus il y a quelques jours par le camarade Aboubacar Soumah, au sortir d'une rencontre d'échanges et de partage entre les responsables des différentes structures syndicales de l'éducation du pays.

Réagissant à cette volonté exprimée de son rival, madame Kadiatou Bah,

leader de l'autre faction du SLECG a souligné que cette réunification doit se faire sur la base de la bonne foi, mais aussi et surtout du strict respect des statuts et règlements intérieurs qui régissent le fonctionnement dudit syndicat.

« Personne n'est contre l'unité d'action, dit-elle, tout le monde a vu pendant trois ans quand un groupe dit « monte » un autre groupe dit « descends » et cela a eu des répercussions négatives sur le processus de l'intersyndicale de l'éducation. Aujourd'hui nous ne voulons que l'unité d'action, parce que nous sommes les représentants de ces enseignants mais quand on doit le faire il faut aller avec les préalables. Il faut que chacun fasse des concessions pour qu'on trouve le juste milieu, pour que la famille syndicale de l'éducation se retrouve. Nous, notre position c'est l'unité d'action, la



réconciliation, mais moi je me dis que cette réconciliation si elle ne vient pas du cœur, si on n'utilise pas le droit, les textes juridiques et le règlement intérieur du SLECG, c'est comme si on est en train de nous distraire».

A rappeler que lors de leur rencontre avec le CNRD dans le cadre des concertations nationales, il a été instruit au mouvement syndical guinéen d'aller vers une unité d'action.

Mohamed Soumah

Diaby Doré, président du RPR

«La transition ce n'est pas un mandat, on peut le faire dans 12 mois, à la rigueur 15 mois»

Dans un entretien accordé à FM FM le jeudi 23 septembre 2021, le président du Rassemblement pour la république (RPR) a donné son point de vue sur l'âge des futurs candidats aux élections présidentielles et les consultations en cours qui divisent l'opinion nationale. Pour Diaby Doré, les nouvelles autorités doivent aller lentement dans ces consultations afin d'écouter tous les acteurs du pays et rejeter toute question concernant l'âge du futur candidat à l'élection présidentielle.

Bonjour ! Depuis la prise du pouvoir par la junte militaire, des consultations sont en cours au palais du peuple. Pour plusieurs leaders politiques, c'est trop. Est-ce que c'est votre point de vue ?

Ceux qui disent que c'est trop, ils sont pressés. Il faut d'abord saluer la junte qui nous a débarrassé du dictateur Alpha Condé. Il a dit dans son premier discours qu'il va consulter tout le monde, donc il a un agenda. Moi je pense qu'aujourd'hui au lieu de dire que c'est top, il faut attendre.

Il a dit qu'il va former un gouvernement d'union nationale. Et pour un gouvernement d'union nationale, il faut rencontrer les forces vives, et quand tu parles de force vive, c'est tout le monde quel que soit le secteur.

Partir lentement, mais sûrement pour combien de temps ?

La transition ce n'est pas un mandat, on peut le faire dans 12 mois, à la rigueur 15 mois.

Vous, les acteurs politiques, vous avez été reçu par les putschistes la semaine dernière, avez-vous pris part ?

Oui ! J'étais dans la salle. Vous savez, je suis le vice-président de l'ANAD. Avant qu'on rentre dans la salle, on avait convenu de laisser le soin au président Mamadou Cellou Dalein Diallo de s'exprimer au nom de l'ANAD. Au nom de l'ANAD, nous avons salué M.

Doumbouya et son équipe et nous avons dit que

nous sommes à sa disposition. S'ils ont besoin de nos expertises, nous serons à ses côtés pour des propositions comme il a si bien dit dans son discours. Il dit qu'il a besoin des propositions des uns et des autres pour qu'il harmonise tout et qu'on puisse avoir une feuille de route consensuelle qui pourra conduire la Guinée dans une bonne transition et transférer le pouvoir à un civil.

Comment trouvez-vous les actions du colonel Doumbouya depuis le 5 septembre dernier ?

C'est des actions qu'il faut saluer, qu'il faut accompagner. Je sais qu'il n'est pas pressé. Je sais qu'il a l'intention de bien faire pour la Guinée. Et quand on dit que tout le monde a échoué y compris les militaires et les civils. Je crois que le problème de la Guinée, tout le monde est responsable. Celui qu'il a renversé aujourd'hui était politique, cela veut dire qu'il était opposant d'abord avant d'être politique. Mais pendant les 11 dernières années, c'est lui qui a échoué, ce n'est pas nous. Il faut saluer l'ANAD et le FNDC parce que je pense bien que c'est l'achèvement et l'aboutissement du combat. Partout dans le monde, quand le peuple ne veut pas un système, quand il se lève et descend dans la rue, qui achève leurs combats ? Ce sont les militaires.

C'est ce que Colonel Doumbouya est venu faire donc il a achevé le combat de l'ANAD et du FNDC, c'est pour cette raison que nous devons l'accompagner pour que nous puissions connaître une transition réussie.

La Guinée était bien partie en 2010 ; nous avons connu la transition de 2010 qui a abouti à l'élection de M. Alpha Condé. Tout le monde disait que vraiment la Guinée est rentrée dans la démocratie, dans l'Etat de droit, qu'est-ce qui savait que M. Alpha Condé allait faire plus pur que ses prédécesseurs ? C'est ce que la Guinée a connu aujourd'hui. Lui, il était dans l'opposition. Le RPG a fait plus de 18 ans dans l'opposition. Il n'a eu que 16 ou 17 morts au sein de son rang. Mais lui, en 11 ans, il y a eu plus de 200 et quelques morts. Aujourd'hui les africains ont besoin de technocrates à la tête de leurs Etats mais pas des socialistes. Les socialistes sont tellement bons dans l'opposition, mais une fois au pouvoir, ils changent complètement. Vous avez vu le cas de Laurent Gbagbo, le cas de Jacob Zuma. Les socialistes c'est des hauts parleurs mais en matière de gestion, ils sont nuls.

L'autre sujet qui est sur toutes les lèvres, c'est la question générationnelle, il est temps de tourner la page des anciens et d'ouvrir celle de la nouvelle génération. Quelle est votre position là-dessus ?

Cela ne se décrète pas, les jeunes qui disent d'éliminer les anciens et les consorts. Ce n'est pas juste, ils ont accompagné un vieux qui avait 83 ans, quand même. Il faut être cohérent. Moi, je pense que c'est seul le peuple qui peut écarter. C'est parce qu'ils ont peur de compétir avec ces anciens-là.

Transcrit par
Alpha Amadou Diallo



Exclusion des anciens ministres et députés du CNT

«C'est déplorable, mais...» (Faya Milimouno)

Lundi 27 septembre 2021, le Comité national du rassemblement et du développement (CNRD) a publié la charte de la transition. Dans cette charte les anciens ministres et anciens députés n'auront pas droit de siéger au futur conseil national de la transition (CNT) qui fera office de parlement.

Mardi 28 septembre 2021, notre rédaction a interrogé, Dr Faya Milimono, président du Bloc Libéral sur cette charte.

« Nous pensons que plusieurs éléments qu'elle contient font motif d'espoir. D'abord les grands principes qui ont été annoncés dès le début par le CNRD sont pris en compte. La fin de l'impunité, la justice comme boussole, la fin de la corruption, l'unité nationale, la réconciliation nationale, etc. Tous

ces éléments sont évoqués et à lettre d'or, ça c'est quelque chose de vraiment important que nous apprécions. D'autre chose que nous apprécions, il y a le nombre des membres du CNT qui est restreint », a-t-il expliqué au téléphone de notre reporter.

En ce qui concerne l'exclusion des anciens ministres et députés du futur CNT, Dr Faya Milimono estime que « c'est déplorable, mais je crois qu'il faut qu'on comprenne la responsabilité des gens dans l'arrivée de cette crise qui frappe notre pays. Il a fallu qu'une constitution ait été changée pour ouvrir une voie à un troisième mandat pour que nous soyons là où nous sommes aujourd'hui ».

guinee7.com

Prise du pouvoir par le CNRD

L'AETSG prédisposée à accompagner les nouvelles autorités



Dans une déclaration parvenue à notre rédaction en début de semaine, l'Association des enfants des tirailleurs sénégalais de Guinée (AETSG) salue la prise du pouvoir par l'armée guinéenne. Selon elle ce coup d'Etat suscite beaucoup d'espoirs. Lisez ci-dessous un extrait de cette déclaration...

« Nous avons appris le dimanche 05 septembre 2021. La prise effective du pouvoir par l'armée guinéenne, sous

la conduite du Lieutenant-Colonel Mamady DOUMBOUYA, Commandant du Groupement des Forces Spéciales, Président du Comité Nationale de Rassemblement et du Développement CNRD.

Cette prise du pouvoir suscite beaucoup d'espoirs et intérêts, dans les familles des tirailleurs sénégalais de Guinée Communément appelé Anciens Combattants, pour la résolution définitive sur les accords du conten-

tioux financier, entre les deux pays la France et la Guinée.

Suite au décret N 70-156 du 6 février 1978 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République de Guinée relatif au règlement du contentieux financier entre les deux pays, con signé à Paris le 26 janvier 1977.

Considère cette prise du

pouvoir comme la solution pour aller vers une transition qui suscite un immense espoir de renouveau pour la population en générale et en particulier les familles des anciens combattants.

La Guinée pays qui recel d'immense ressources naturelles riches et variées (bauxite, Diamant, uranium, manganèse, pétrole, or, fer, calcaire, nickel, Platinium, cuivre etc...) jouit des conditions climatiques favorables, mais sa population vit en dessous de deux dollars par jour ; quel paradoxe?

L'association des enfants des tirailleurs sénégalais de Guinée AOF, reconnaît et demeure fidèle aux idéaux du CNRD, depuis sa prise effective du pouvoir le, dimanche 05 septembre 2021, sous la haute conduite du Lt colonel Mamadu DOUMBOUYA, désormais président de la république, président du CNRD, com-

mandant en chef des forces armées Guinéenne et premier magistrat, dont les familles des tirailleurs peuvent comptés pour bénéficier de leurs droits.

Le succès de cette œuvre historique doit être une victoire fondamentale de la justice et de la démocratie en Guinée.

La période de la transition doit être centrée sur un dialogue inclusif permanent et constructif entre les forces vives de la Guinée sans exclusion.

Pour terminer, l'association des enfants des tirailleurs sénégalais de Guinée AOF, fidèle à ses valeurs, nationales et internationales reste prédisposée, à accompagner les nouvelles autorités à résoudre cette épineuse question des pensions des anciens combattants de l'armée française dans cette période décisive de l'histoire de notre pays ».

Une synthèse de Sadio Diallo

Dr Abdoulaye Kaba sur le recyclage dans le domaine de la santé

« Il y a des cadres, c'est vrai leur âge est avancé mais ils ont beaucoup d'expériences »

Se prononçant sur la fin des concertations, le Coordinateur National de la CONAPROS dit en avoir tiré assez de réflexions en ce qui concerne le domaine de la santé. Dans les propositions soumises au CNRD, Docteur Abdoulaye Kaba estime que la plupart des problèmes rencontrés au sein de ce secteur sont entre autres la corruption, le vieillissement et la sédentarisation des cadres, l'accessibilité géographique de la population aux services de soins de base, la faible disponibilité des produits de soins, la prolifération incontrôlée et anarchique des formations initiales dans le domaine de la santé, l'anarchie dans le

secteur et la prolifération des structures privées.

« Après constat et analyse, nous avons compris qu'il y a des choses à faire. L'une des premières priorités de la CONAPROS était de faire des propositions concrètes. Et parmi ces propositions, nous avons dit qu'il faut mettre sur place ce qu'on appelle le Haut Conseil de la santé. Le Haut Conseil est une institution qui doit regrouper beaucoup d'entités en santé, mais dont le rôle premier va être de regrouper et de fédérer toutes les grandes personnalités du système de la santé pour qu'ils donnent des orienta-

tions et cherchent à réguler le secteur de la santé », a-t-il expliqué.

Face aux femmes et jeunes la semaine dernière, le président du CNRD avait déclaré haut et fort qu'il n'y aura pas de « recyclage ». Pour Dr Abdoulaye Kaba, en ce qui concerne le système de la santé, l'expérience y a sa place.

« C'est vrai qu'il faut parler du rajeunissement mais on a besoin de tous les cadres du système de santé pour changer la donne. Surtout on sait qu'aujourd'hui dans le système, il y a des cadres, c'est vrai leur âge est avancé mais ils ont beau-



coup d'expériences. Mais l'expérience a sa place pour l'émergence d'un système de santé. Et pour ça, l'impératif s'impose. Il faudrait que toutes les couches sociales,

que tu sois de l'ancien ou bien de la nouveauté, que ces deux se donnent la main pour faire de notre système

(Suite à la page 9)

Dr Abdoulaye Kaba sur le recyclage dans le domaine de la santé

« Il y a des cadres, c'est vrai leur âge est avancé mais ils ont beaucoup d'expériences »

de santé une référence dans la sous-région et sur le plan international », a-t-il admis, non sans évoquer également le renouvellement des ordres socioprofessionnelles.

Parlant ensuite de l'emploi, le président de la CONAPROS estime que le secteur de la santé pourrait aussi générer de l'emploi

« La jeunesse a pris la parole, la jeunesse s'est exprimée, la jeunesse a exprimé ses besoins. Le besoin principal aujourd'hui de la jeunesse, c'est comment faire en sorte qu'ils soient engagés dans la fonction publique, mais aussi qu'il faut développer le partenariat public-privé pour engager le maximum de jeunes

dans le secteur privé. Parce que le public n'est pas le seul pourvoyeur d'emplois mais on peut développer le partenariat public-privé dans le secteur de la santé pour engager le maximum de jeunes au niveau du système de la santé. Après, la situation de Donka a été évoquée. Le délai contractuel était de deux ans mais aujourd'hui nous sommes allés jusqu'à 6 ans, et ça, c'est un acquis de la gouvernance du Professeur Alpha Condé qui a donné ce bijou à notre pays aujourd'hui nous pensons qu'il y a des matériels adéquats qui peuvent faciliter la prise en charge des patients. Mais il faut attirer l'attention des nouvelles autorités sur un fait, parce qu'aujourd'hui Donka n'est pas ouvert mais

il y a des matériels de dernière génération qui y sont. Donc, il faut qu'il dépêche une équipe d'évaluateurs pour aller voir de visu les matériels qui sont à Donka pour ne pas que des esprits malins puissent prendre ces matériels là pour les orienter à d'autres fins. Aujourd'hui nous avons des acquis, il faut préserver ces acquis là et chercher à faire des réponses sur l'avenir », a-t-il estimé.

Selon Dr Abdoulaye Kaba, la CONAPROS continuera à mener ses actions sur le terrain et cela toujours dans la dynamique de la moralisation du secteur de la santé.

Mediaguinee.com

Hadja Andrée Touré au colonel Doumbouya

« Il faut tout expliquer au peuple »



A l'occasion de la commémoration du 28 septembre 1958, le nouvel homme fort du pays, colonel Mamadi Doumbouya a rendu mardi une visite de courtoisie à la veuve du premier président de la Guinée, Ahmed Sekou Touré à son domicile privé situé à Coléah.

Apparemment très émue de cette visite, Hadja Andrée Touré n'a pas manqué de prodiguer des sages con-

seils au soldat qui a renversé le régime Alpha Condé le 5 septembre dernier.

«Nous tenons vraiment à venir vous dire merci parce que vous avez joué un rôle dans l'histoire de ce pays. Vous êtes une réalité vivante en Guinée où on peut venir pour prendre les sages conseils», a déclaré colonel Mamadi Doumbouya en compagnie du chef d'état-major général des armées,

général Namory Traoré.

En retour, l'épouse du président Sékou Touré a formulé des prières pour l'entente entre les Guinéens. Avant de rappeler : « nous sommes de cœur avec vous, sachez cela. Même si vous n'étiez pas venus, nous sommes de cœur avec vous et nous faisons toujours des prières. Le souhait de nos ancêtres est que les enfants de ce pays se donnent les mains. On a eu une chance ; le président Sekou Touré communiquait beaucoup, il faut tout expliquer au peuple. Le peuple comprend mais si vous n'expliquez pas, le peuple ne comprendra pas. Tout ce que le président Sekou Touré faisait, il expliquait au peuple et c'est ce qui nous a sauvés. Ce petit peuple qu'on voit là, il comprend tout(...)».

Elisa Camara

Diminution du prix du carburant

« Nous allons sortir un tarif à la baisse » (Frebory Donzo)



Après la baisse du prix des produits pétroliers à 10 000 GNF, le syndicat des transporteurs en collaboration avec le ministère des transports est à pied d'œuvre afin de réglementer le prix du tronçon qui était revu à la hausse suite à l'augmentation du litre du carburant par l'ancien régime.

D'après Frebory Donzo, une équipe se trouve présentement au département des transports pour sortir un tarif commun, mais sans

pour autant préciser le montant.

Il l'a dit au cours d'un entretien téléphonique avec la rédaction demosaiqueguinee.com, ce mardi 28 septembre 2021

« Il y a une commission qui est déjà constituée entre le ministère du transport et nous. À l'heure où je vous parle, mes hommes sont au département des transports et ils vont essayer de se retrouver pour sortir un tarif à la baisse. Les conducteurs de taxis ne peuvent pas baisser le prix des transports comme ça, il faudrait que les instances travaillent d'abord. Pour le moment, je ne peux vous dire à combien le prix du tronçon sera fixé, mais nous sommes entrain de travailler là-dessus », a rassuré le président de l'union nationale des transporteurs routiers de Guinée

Mama Adama Sylla

Billet

Sékou Touré aimait à dire que « les enseignants sont les militants d'honneur de la révolution ». Ce à quoi ces derniers répondaient, en riant sous-cap, « oui, militants d'honneur mais sans bonheur ». Trente-cinq ans après sa mort, les enseignants continuent de tirer le diable par la queue.

Walaoulou BILIVOGUI

Lisez le journal numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

N'Zérékoré

Néma Augustin invite le président du CNRD à se recueillir sur les tombes des victimes

Réputée être une zone conflictogène, la ville de N'Zérékoré, en 2020, a été le théâtre de violents affrontements meurtriers, d'une ampleur inoubliable.

La restauration de la paix et du vivre ensemble dans cette zone où les risques d'affrontements à relent communautaire notamment entre les Guerzés et Koniankés demeure cependant difficile au regard de l'envergure des violences subies.

Dans un entretien qu'il a accordé à mosaiequeguinee.com, le président du mouvement pour le développement de N'Zérékoré a invité le président du CNRD à faire un déplacement dans cette ville pour se recueillir sur les tombes des victimes de violen-



ces politiques en vue de calmer les ardeurs sur place.

«Aujourd'hui, notre ultime préoccupation est qu'on retrouve une paix définitive à N'Zérékoré. C'est pourquoi j'invite le président du CNRD à penser aussi aux victimes des événements politiques de N'Zérékoré. On a enregistré assez de pertes en vies humaines lors des événements et manifestations

sociopolitiques. Le tout dernier c'était les élections législatives du 22 mars 2020 où il y eu beaucoup de morts(...). Alors, Nous l'invitons à faire un déplacement pour aller se recueillir sur les tombes des victimes parce que N'Zérékoré a été l'épicentre des manifestations politiques de ces dernières années. Mais aussi sur les tombes des victimes de Bogota comme il l'a fait à Conakry », en a invité Nema Augustin Maomy.

Enfin, il a assuré que la présence du colonel Mamadi Doumbouya va non seulement soulager les populations de la localité mais également renforcer la paix et la sécurité dans cette région.

Ahassane Fofana

Lettre ouverte du Pr Lanciné Kaba au Colonel Mamady Doumbouya

Colonel, M. le Président,



Vous avez reçu des messages de félicitations par de nombreuses personnalités pour votre action du 5 septembre. Beaucoup de ceux qui ont écrit savent que la démocratie et la liberté sont précaires en Afrique. Ils savent aussi que le renverse-

ment d'un régime est à déplorer comme tout régime prétorien. L'histoire confirme ces faits.

En effet les soldats peuvent saisir le pouvoir et installer leur système, mais c'est contraire aux normes.

Monsieur le Président, vous avez pris le pouvoir. C'était peut-être nécessaire. Maintenant, il vous appartient d'instituer, malgré les pressions venues de l'extérieur, un nouvel ordre constitutionnel & social conforme aux aspirations profondes des populations guinéennes.

La Bonne Gouvernance s'impose donc. Il s'agit de la bonne et effective manière de régir les affaires de l'Etat et d'administrer les fonds publics avec transparence,

justice et équanimité.

Ayant résisté aux pressions, vous semblez donner l'espoir d'un dévouement au futur développement du pays dans la paix, la concorde et la solidarité.

Feu imam Al-Hajj Kabiné Diané, feu Al Hajj Sama Cherif, feu Al Hajj Amadou Cherif et les descendants de Karammo Ibrahima de Timbo du Fouta se réjouiraient de vos engagements pour constituer, comme l'a souligné le cardinal Sarah dans sa lettre, une équipe gouvernementale totalement neuve et composée de jeunes cadres compétents, intègres et issues des diverses ethnies. La main dans la main, vous construirez une nouvelle Guinée capable de faire face à la modernité et ses exigences.

Professeur Lansiné Kaba

Contribution

La pollution marine

Parlant de ce sujet relatif à la pollution marine, nous poussent de faire une petite introduction sur le commerce maritime ou le transport maritime internationale. C'est ainsi, il faut comprendre que le commerce mondial s'effectue à plus de 90% par voie maritime grâce à près de 190 000 navires de toutes sortes, pétroliers, bien sûr, mais aussi portes conteneurs, vraquiers, cargos polyvalents, navires spécialisés (en transport de colis lourds, de voitures, portes barges), sans parler des carferries et des navires de croisière. 43 millions de barils sur une demande quotidienne d'environ 80 millions, font l'objet chaque jour d'échanges internationaux par voie maritime.

Selon les données de statistiques les plus récentes, les approvisionnements en hydrocarbures, dans le monde entier, s'effectuent à 62% par voie maritime.

Vu, le développement du transport maritime dans le monde depuis des années, ainsi, des accidents de mer ne font que s'accroître du jour au lendemain entraînant la pollution marine.

Définition de la pollution marine

Nous pouvons définir la pollution marine comme étant l'introduction directe ou indirecte de substance ou d'énergie dans le milieu marin, lorsqu'elle a ou peut avoir des effets nuisibles sur la faune et la flore marines et sur les valeurs d'agrément, lorsqu'elle peut provoquer des risques pour la santé de l'homme ou constituer une entrave aux activités maritimes, y compris la pêche et les autres utilisations normales de la mer.

L'OCDE (l'organisation de la coopération et le développement économique), défini la pollution marine comme étant l'introduction dans l'environnement de substances ou d'énergie qui entraînent des effets préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystè-

mes, à porter atteinte ou à gêner des agréments ou d'autres utilisations légitimes de l'environnement. Cette définition est renforcée par l'article 204 du code maritime guinéen adopté en 2019 et par l'article 5 alinéa 75 du code de l'environnement promulgué par l'assemblée le 04 juillet 2019.

Le pollueur aussi est perçu comme celui dont l'activité est à l'origine d'une pollution ou encore celui qui directement ou indirectement cause un dommage à l'environnement ou qui crée les conditions pouvant conduire à un tel dommage. Un juriste du nom de CECILE ROBIN propose dans ce cas de figure, de considérer comme pollueur l'agent économique qui a joué un rôle déterminant sur la pollution.

Les causes de la pollution marine ?

Les véritables causes de la pollution marine sont nombreuses par le fait des activités de l'être humain sur l'environnement marin.

Ces causes sont relatives au transport des hydrocarbures par les navires et d'autres menés dans le domaine maritime. Dans les années 1970 on évoluait à près de 3,8 millions de tonnes la quantité d'hydrocarbures de toute sorte répandue dans les océans et mers du globe. La part des navires dans ces déversements d'hydrocarbure était alors estimée à près de 1,4 millions de tonnes, soit 37 % de ce total. Les accidents de pétroliers. Ces derniers vont se multiplier vers la fin des années 1971, plus nombreux, ils deviennent progressivement plus massifs et désastreux. Ils vont rapidement constituer l'une des menaces les plus redoutables pouvant peser sur le milieu marin (pollution marine).

Aussi, nous pouvons classer l'origine des pollutions marines à plusieurs niveaux qui sont entre autres :

A part les 10% de pollutions par hydrocarbures provoquées par les navires, environ 90% des hydrocarbu-

Tribune

Transition en Guinée

(A suivre)

La position et les propositions de Bailo Telivel Diallo

2ème proposition

Il nous faut sortir du régime présidentiel à outrance, dont la dérive vers les dictatures individuelles est une tendance quasi naturelle au vu de notre histoire politique, de notre spécificité sociologique et anthropologique et le trop faible niveau d'alphabétisation des populations.

Toujours au niveau de l'Assemblée Nationale, il faudra notamment renforcer considérablement les compétences des Commissions Parlementaires, en particulier de pouvoirs et de compétences d'approbation (ou de rejet) des nomination des cadres aux postes techniques de grande responsabilité économique, sécuritaire, judiciaire et diplomatique. Les commissions parlementaires auront aussi les compétences pour enquêter et poursuivre dans les cas de présomption de corruption ou de malversations portant de graves préjudices à l'État et à la nation. De telles dispositions pourraient atténuer le clientélisme, l'ethnisme, le régionalisme et l'arbitraire dans la gestion des ressources humaines.

3ème Proposition

La décentralisation doit être plus vigoureusement et rapidement renforcée en tant qu'outil privilégié du caractère participatif et démocratique de l'État et cadre du développement des communautés. Il s'agit de doter concrètement et réellement le Conseil Communal de prérogatives suffisantes pour légiférer, au nom des communautés territoriales à la base, pour toutes les affaires importantes pour le développement local. A cet effet notamment, le budget des collectivités devra être le cadre unique de financement de tous les programmes, projets et actions de développement des communes, quelle que soit la source de financement : allocation du budget national, agences nationales d'appui au développement local, coopération et aide au développement provenant des PTF etc. Les services déconcentrés de l'État ne devront intervenir dans le fonctionnement des collecti-

tivités qu'en appui technique à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et projets, et non en substitution aux services communaux.

A ce titre, il ne faut pas laisser au seul pouvoir exécutif le soin de fixer le calendrier et les étapes du processus de décentralisation. Ce calendrier et ses étapes devront être fixés par une loi de façon à ce qu'au bout d'une période précise (un mandat présidentiel par exemple), l'ensemble des compétences dévolues au collectivités décentralisées par le Code des Collectivités soient rendues effectives. Cette disposition devra être rapidement effective (au bout de deux ans au maximum) dans les domaines prioritaires de l'éducation, de la santé, des pistes rurales, de l'habitat, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

4ème Proposition

La décentralisation doit intégrer clairement et précisément le statut, le rôle et la place des institutions traditionnelles, dans un respect équilibré, d'une part, de leur légitimité et de leur représentativité dans les appareils d'État et, d'autre part, des limites de leurs pouvoirs dans le fonctionnement des institutions républicaines et du fonctionnement de l'État. Il est vital, pour l'unité de la nation, que les institutions traditionnelles cessent d'intervenir aux niveaux centraux de l'État, des politiques macro-économiques de développement et de la gestion centrale des ressources humaines, pour apporter leurs appuis et conseils, au niveau des structures et institutions décentralisées.

Il est d'une importance vitale, qui engage l'unité et la solidarité de la nation, que nous évitions de nous engager dans une vision et des démarches concrètes fondées sur une représentation de la Guinée comme une addition de quatre régions naturelles ayant des identités historiques et socioculturelles spécifiques. Cette vision est non seulement fautive tant du point de vue de la géographie, de la dé-

mographie que des réalités socioculturelles, mais, plus grave, elle ouvre la voie à toutes les forces qui œuvrent, quasiment partout en Afrique, à la partition des territoires, des nations et des États au but de mettre en place des micro-États, impuissants et inconsistants dans les défis et enjeux de la mondialisation.

5ème Proposition

La Constitution doit se prononcer plus clairement et précisément que les précédentes sur la question fondamentale de la langue française, de autres langues étrangères et du statut, place et rôle des langues nationales. Elle doit clairement établir les voies et moyens par lesquels les langues nationales, en tant que langues du peuple de Guinée, devront être, notamment dans le système éducatif, à l'Assemblée et dans le cadre de la décentralisation, des langues de l'exercice du pouvoir, d'administration, d'éducation et de

communication nationale. Un calendrier objectivement et scientifiquement fondé doit être établi à cet effet.

Pour conclure

La reconstruction de l'État, et donc d'institutions fortes, garantissant la légitimité et la représentativité des élus du peuple tout entier, est la tâche décisive de la transition.

Convenons du type d'État et du régime que nous voulons mettre en place. Puis choisissons, par des élections libres, démocratiques et inclusives les hommes dont nous pensons qu'ils sont à mesure de faire fonctionner ces institutions.

Commençons par la base pour aller vers le sommet. Les élections communales, puis les élections législatives, le Conseil Économique, Social et Environnemental,



les autres Conseils et Autorités Constitutionnel et, seulement après tout ce processus électoral fixé par un calendrier raisonnable et rationnel, les élections présidentielles.

Prenons le temps qu'il faut, pour nous éviter de perdre du temps, et hâtons-nous lentement.

Bailo Telivel Diallo
Ancien Ministre

Baisse du prix du carburant

« ça n'aura pas d'impact, si les conducteurs ne respectent pas les tarifs » (M'Bany)

Malgré le fait que la diminution du prix du carburant soit un ouf de soulagement pour la plupart des citoyens, le président de l'union pour la défense des consommateurs de Guinée, lui, n'a pas caché son désarroi face au comportement de certains conducteurs de taxis.

M'Bany Sidibé, déplore le non respect des tarifs initiaux par les chauffeurs. Il estime donc, que cette diminution n'aura pas d'effet positif si toute fois cela persiste.

« Ce que nous venons de

remarquer sur le terrain, c'est vraiment triste ! Parce que, la plupart des conducteurs n'arrivent pas à respecter le tarif initial malgré cette baisse. Cette diminution doit tout d'abord soulager les consommateurs et cela doit commencer directement par le transport. Il faudrait que tous les prix baissent. Nous profitons de cette occasion pour interpeller le président du CNRD d'inviter les transporteurs à respecter les tarifs initiaux, puisque le prix du carburant a baissé. Parce que, s'ils ne respectent pas



les tarifs, cette diminution n'aura pas d'impact chez le consommateur », a-t-il souligné au micro de mosaiqueguinee.com.

Mosaiqueguinee.com

Lettre ouverte

au Colonel Mamadi Doumbouya

Cher frère,

Le coup d'Etat du 05 septembre 2021, n'était une surprise que pour les moins avertis. Il fallait bien s'y attendre. Je l'avais dit et même décrit publiquement dans une interview-télé, quelques semaines après le simulacre d'élection présidentielle d'octobre 2020. J'avais dit, -la vidéo est encore disponible-, que ... le président Condé sortirait par la petite porte ou même par la fenêtre. J'ai malheureusement eu raison.

J'avais aussi dit sur RFI, alors que j'étais encore journaliste, que

la préoccupation n'était pas le temps qu'Alpha Condé passerait aux affaires, mais plutôt comment les Guinéens pourront-ils s'en débarrasser sans trop de préjudices. Nous y sommes monsieur le président du CNRD. Des dégâts, il y en a eu, vous le savez bien. Et, ce n'est pas fini, parce que le "colis" que vous gardez par-devers vous, est plus qu'encombrant. Et pour vous, ce ne sera pas du tout repos.

Mon Colonel,

Je sais que vous êtes républicain, en dépit de ce coup d'Etat que vous avez dirigé par devoir, mais à vos risques et périls. La situation au sein de la Grande muette et dans la sphère sociopolitique vous l'y imposait d'ailleurs. Militaire de votre gabarit, si je l'avais été, j'aurais renversé ce régime depuis 2018 pour éviter à la Guinée de sombrer dans un naufrage démocratique. Tout ou presque, prouvait à suffisance, que le régime Condé était à la dérive et aux antipodes des principes démocratiques.

Monsieur le président,

Je m'inscris en faux contre ceux qui affirment que vous n'êtes pas républicain. Être un officier républicain, c'est aussi refuser d'être continuellement complice - passif ou actif- d'une dictature comme celle dont vous êtes le tombeur. Vous devez, cependant, tout faire pour réussir. Et pour y arriver, vous devez entre autres :

1- Eviter tout acte qui ne vise qu'à contenter ou faire plaisir à un quelconque clan ;

2- Mettre en place une commission Vérité-Justice-Réconciliation (y nommer des Guinéens comme Robert Sarah, Bâ Oury, Gassama Diaby, ...) et la doter de suffi-



samment de moyens financiers et matériels avec un mandat clair et précis ;

3- Mettre définitivement fin au désordre et à l'impunité en rétablissant la peine de mort pour un certain nombre de crimes (notamment pour le viol sur mineur, les crimes de sang et les crimes économiques). C'est le moyen le plus dissuasif pour les futurs gouvernants et même pour les membres de la junte. Et, faut-il le préciser, ceci n'a rien d'un règlement de comptes et ne vise pas particulièrement les dignitaires du régime défunt, puisque la loi n'est pas rétroactive ;

4- Eviter de se tromper dans le choix des femmes et des hommes auxquels des responsabilités publiques seront confiées ;

5- Ne pas hésiter de prendre des décisions impopulaires dès qu'elles sont au bénéfice exclusif des populations guinéennes.

Monsieur le président,

La Guinée, notre pays, est à la croisée des chemins et notre responsabilité, à nous tous, militaires et civils, est plus que jamais engagée. Nous sommes obligés d'avancer et nous n'avons absolument pas droit à l'erreur. Et comme l'a dit Einstein, "...il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre." Vous devez faire ce qui est bon et juste pour notre patrie.

Mon Colonel,

Pour finir, j'ai constaté -à moins que je ne me trompe- que vous vous hâtez lentement, mais je vous suggère de ne pas trainer. Le monde nous observe et le peuple impatient.

Bien cordialement !

T.M.B
Président de la NGC
Ancien Journaliste

Contribution

La pollution marine

res que l'on trouve en mer, ont trois types d'origines :

1-La pollution tellurique (industrielle et domestique) qui représente environ 70% ;

2-La pollution des activités d'extraction du pétrole offshore qui représente environ 10 % ;

3-La pollution naturelle (c'est-à-dire celle provenant de certaines fissures dans les fonds marins, sortes de sources sous-marines d'hydrocarbures- qui représente également environ 10% des apports annuels d'hydrocarbures dans les mers et les océans. Il est à craindre que dans les années à venir, la pollution tellurique, c'est-à-dire celle qui nous vient de la terre par les eaux de ruissellement et les cours d'eau, ne soit la plus difficile à maîtriser.

Autres sources de pollution: A ce niveau, il y'a la pollution terrigène, via les cours d'eau. Selon les statistiques, environ 70 % des pollutions marines sont origine terrestre et anthropique (produites par les activités humaines). Une grande part des substances toxiques émises ou présentes dans un bassin versant finissent par rejoindre le milieu marin, via les fleuves, canaux ou lagunes. Les substances toxiques sont d'origine industrielle (métaux lourds, substances chimiques, radionucléaires), agricole (nutriments, engrais, pesticides), ou tout simplement produites par les habitants ou usagers du bassin versant (déchets solides ou liquides, résidus d'installations de traitement des eaux usées, polluants contenus dans les eaux de ruissellement). Des substances a priori non-nocives peuvent constituer des pollutions, dès lors que les quantités introduites dans le milieu marin dépassent la capacité d'absorption de ce milieu.

Canadien de Halifax, faisant plus de 2000 morts ;

- le navire Torrez Canyon (1967) Iles sorlingues au Royaume Uni : 119000 tonnes de pétrole déversées en mer ;
- le navire Urquiola (1976) la Corogne en Espagne : 108000 tonnes de pétrole déversées en mer ;
- le navire Hawaiian Patriot (1977) Honolulu dans le pacifique : 99000 tonnes de pétrole déversées en mer ;
- en 1987 un pétrolier fait une collision avec un navire (Ferry), les 2 prennent feu faisant 3000 morts ;
- Amoco Cadiz (1978) Bretagne en France : 227000 tonnes de pétrole déversées en mer ;
- le navire Independanta (1979) Bosphore en Turquie : 93000 tonnes de pétrole déversées en me ;
- le navire Atlantic Empress (1979) au large de Tobago dans les Antilles : 28000 tonnes de pétrole déversées en mer ;
- le navire Castillo de Bellver (1983) au large de l'Afrique du sud : 257000 tonnes de pétrole déversées en mer ;
- le navire Odyssey (1988) au large de la nouvelle-Ecosse au Canada : 132000 tonnes de pétrole déversées en mer ;
- le navire ABT Summer (1991) au large de l'Angola : 260000 tonnes de pétrole déversées en mer ;
- le navire Haven (1991) Gênes en Italie : 140000 tonnes de pétrole déversées en mer ;
- le navire Braer (1993) Iles Shetland au Royaume Uni : 85000 tonnes de pétrole déversées en mer ;
- en 1994 le navire Estonia fait naufrage entraînant 912 morts ;
- en 2002, au Sénégal Cassamance, le Joola fait naufrage entraînant 1963 morts.
- En 2020 le navire

Les cas de pollution et d'accident maritime les plus médiatisés depuis 1912 :

-le navire Titanic fait naufrage en 1912 entraînant la mort de 1513 passagers;

-le paquebot Halifax heurte un autre navire près du mont blanc et explose dans le port

Santé... Santé... Santé...

Troubles de la thyroïde : quand faut-il faire une échographie ou une cytoponction ?

La Haute autorité de santé (HAS) et le Conseil national professionnel de radiologie et d'imagerie médicale publient des recommandations sur les examens à réaliser en cas de troubles de la thyroïde.

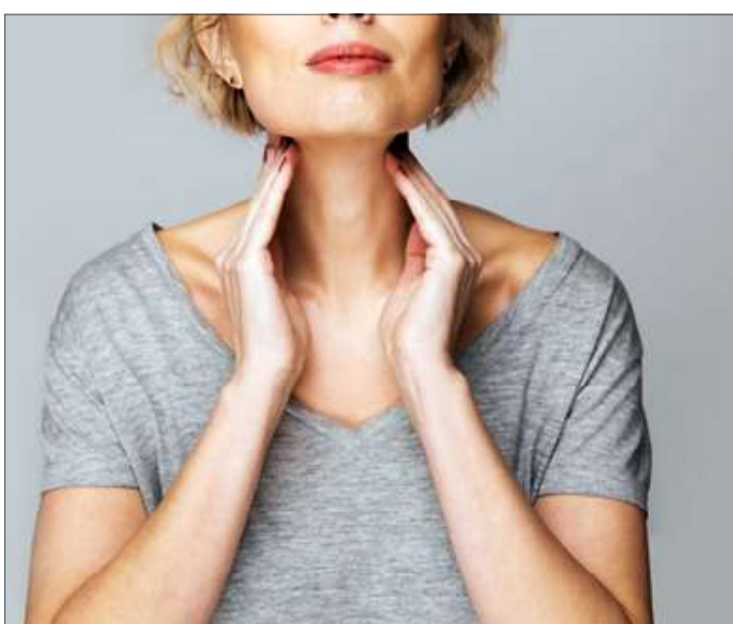
Les pathologies de la thyroïde sont diverses : hypothyroïdie (quand la thyroïde tourne au ralenti), hyperthyroïdie (quand elle s'emballle), goitre ou nodules. «La prise en charge de ces pathologies pose des questions de pertinence et de qualité des examens à réaliser » souligne la Haute autorité de santé qui vient de publier, en collaboration avec le Conseil national professionnel de radiologie et d'imagerie médicale, des recommandations sur le recours aux examens.

«Il existe par exemple un recours presque systématique et parfois non justifié à l'échographie en cas d'hyperthyroïdie. Par ailleurs, deux ablations de la thyroïde sur trois sont réalisées sans cytoponction préalable, ce qui conduit à pratiquer des thyroïdectomies pour des nodules bénins qui ne nécessitent pour la plupart qu'une simple surveillance» insiste la HAS.

L'échographie de la thyroïde ne doit pas être systématique

Les anomalies de fonctionnement de la thyroïde sont fréquentes, notamment chez les femmes. Soit la glande sécrète trop d'hormones, et il s'agit d'hyperthyroïdie, soit elle n'en sécrète pas assez et il s'agit d'hypothyroïdie. La HAS précise ses recommandations pour leur prise en charge :

· Pour les hypothyroïdies qui sont plus fréquentes, **l'échographie n'est en général pas indiquée** sauf dans quelques situations (nodule ou adénopathie palpables ; présence de signes de compression qui entraînent une gêne pour avaler, respirer ou parler). L'échographie peut se discuter dans d'autres cas, par



exemple lorsque la palpation est difficile ou lorsque le patient présente un facteur de risque de cancer de la thyroïde (exposition à une irradiation durant l'enfance, existence ou antécédent de cancer de la thyroïde chez un membre de sa famille ou certaines maladies génétiques rares).

· En ce qui concerne les hyperthyroïdies, **l'imagerie n'est pas utile en cas de maladie de Basedow** dont la présentation clinique est typique. Mais l'échographie et la scintigraphie sont indiquées dans les autres cas.

La cytoponction doit être systématique en cas de nodules

«Les nodules de la thyroïde sont fréquents, on en trouve jusque chez 50% des personnes en population générale. Ils se caractérisent par une grosseur localisée au niveau du cou dans la glande thyroïde. «Ils sont le plus souvent indolores, ne provoquent pas de symptôme et sont découverts lors de la palpation du cou ou lors d'un examen d'imagerie pour une autre cause (par exemple écho-doppler des carotides, scanner thoracique, etc.)» souligne la HAS.

Dans 90% des cas, les nodules sont bénins et ne nécessitent qu'une simple surveillance. Mais pour mieux les suivre, il est nécessaire de mesurer le degré de malignité des nodules. La HAS rappelle donc que **l'échographie est l'examen de référence pour caractériser le nodule** et qu'elle doit être couplée à la scintigraphie en cas de TSH basse. Cela permet de déterminer quels nodules doivent bénéficier d'une cytoponction.

>> **La cytoponction est un geste simple, généralement peu ou pas douloureux** (comparable à une prise de sang), qui consiste à introduire à travers la peau une aiguille très fine dans le nodule. Elle ne nécessite pas d'anesthésie locale, la douleur étant modérée, comparable à celle d'une prise de sang.

«La conduite à tenir ultérieure (nouvelle cytoponction, surveillance clinique et échographique ou chirurgie de la thyroïde) va dépendre des caractéristiques échographiques et des résultats de la cytoponction» explique la HAS.

Source : topsante

Yaourts aux fruits : trop de sucre et pas assez de fruits

L'association de consommateurs CLCV a passé au crible 264 yaourts et desserts lactés frais. Conclusion : la majorité des produits étudiés présentent des teneurs en sucres trop élevées et encore trop d'additifs.

Yaourts aromatisés au lait de vache, de brebis ou de chèvre, crèmes dessert, yaourts au lait de soja, de coco ou d'amande... l'association Consommation logement cadre de vie (CLCV) a passé au crible 264 yaourts et desserts lactés vendus au rayon frais des grandes surfaces. Pour chacun des produits, les chercheurs ont étudié la liste d'ingrédients et leur origine (notamment celle du lait), la présence d'arômes et additifs, les allégations sur l'emballage et le pourcentage de fruits quand il était indiqué. Les conclusions de cette étude viennent d'être présentées à la presse par l'association de consommateurs. Elles indiquent que :

· Plus de la moitié des produits étudiés (56%) ont un Nutri-Score C.

· La majorité des produits laitiers présentent des teneurs en sucres élevées : l'équivalent de 3 morceaux de sucre en moyenne pour un pot de 125g (et jusqu'à 4 morceaux pour les crèmes dessert).

· Plus de 7 produits sur 10 contiennent au moins un additif, principalement des épaississants et des gélifiants (dans 88% des produits).

· Les yaourts et desserts qui mettent en avant au moins un fruit sur l'emballage contiennent en moyenne 8% de fruits. Et une fois sur 10, il n'y a même aucune trace de fruits dans le yaourt ou le dessert.

>> Pour certains produits comme le yaourt à la fraise, la version végétale semble plus intéressante que la ver-



sion lait animal : en moyenne les pots contiennent plus de fraise, moins de sucre et moins d'additifs.

Une étude récente a montré que consommer un yaourt par jour fait baisser la tension artérielle chez les personnes hypertendues. Ce n'est pas le seul bienfaits de ce produit laitier qui réduit aussi le risque de maladies cardiovasculaires ainsi que le risque de diabète de type 2, et aide à garder un ventre plat. Mais pour que les consommateurs puissent bénéficier de ces bienfaits santé même avec les yaourts aux fruits, l'association invite les industriels à reformuler la recette de leurs produits quand cela est possible afin d'être classés de manière plus favorable sur l'échelle Nutri-Score.

Elle leur demande également de réduire au maximum l'utilisation d'additifs et d'arômes. «Pour les yaourts végétaux, nous encourageons les industriels à développer des nouvelles recettes sans additifs ou à privilégier des texturants d'origine naturelle non controversés (agar-agar ou pectine par exemple)» souligne la CLCV.

Source : topsante

Contribution

La pollution marine

WAKASHIO appartenant à une entreprise japonaise mais battant pavillon panaméen, transportant 38000 tonnes d'huile lourde et 200 tonnes de diesel lorsqu'il a heurté un récif à pointe d'Esny situé sur la côte sud-est de l'île Maurice.

Les conséquences :

La pollution marine a de multiples conséquences sur la santé humaine, sur les écosystèmes, sur les espaces maritimes relatives aux activités de pêche, sur les plages et surtout le blocage des travaux d'explorations et d'exploitations des espaces appartenant aux Etats côtiers. La pollution marine engendre l'eutrophisation et l'hypoxie, impactant les organismes vivants

Le régime juridique applicable dans le domaine de la lutte contre la pollution marine :

Qui parle du régime juridique ? parle forcément du droit applicable à une situation de fait donné. C'est ainsi, dans cette partie, il sera question d'apporter toute la lumière sur la législation applicable dans la lutte contre la pollution marine.

La législation internationale:

Tout d'abord, la préoccupation la plus ancienne en la matière concernait les rejets intentionnels d'hydrocarbures à la mer (opérations de déballastage et nettoyage de soutes). Elle sera rapidement réglée par la convention de Londres de 12 mai 1954 (Convention d'Oilpol), plusieurs fois amendée puis remplacée, finalement par la convention Marpol du 2 novembre 1973. Si on avait, dès lors, pris conscience des dangers que pouvaient représenter une telle pollution, les organismes spécialisés en semblaient pas avoir mesuré toute l'étendue des menaces. Ce ne sera qu'à partir de 1967, avec la catastrophe de Torrey- Canyon que se posera, aussi, le problème très délicat de la pollution accidentelle par les hydrocarbures.

Il faut retenir qu'il y'a plusieurs Conventions applicables dans la lutte contre la pollution marine que nous allons examiner ici :

La convention de Marpol de 1973 :

Cette Convention a instaurer un système de répression reposant sur trois principes :

1-l'interdiction des rejets trop près des côtes ;

2-l'interdiction de déverser un mélange trop riche en hydrocarbures ;

3-application de ces restrictions aux navires marchands supérieurs à



un certain tonnage de jauge brut (TJB : 2,8 m3).

La convention de Marpol pose un grand principe (le principe pollueur payeur), c'est-à-dire lorsqu'on participe à une pollution? Il faut forcément payer les dommages.

La Convention de Montego bay :

La Convention de Montego Bay est aussi appelée, la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (UNCLOS), a notamment pour objet la préservation et la protection du milieu marin. Cette Convention a en particulier pour objet d'inciter les Etats à coopérer en vue d'une lutte efficace contre les nuisances. Elle comporte des dispositions techniques et prévoit le développement d'un système de surveillance économique du milieu marin. Elle réglemente la lutte contre la pollution par codification de règles antérieures d'une part et d'autre part par des dispositions nouvelles. C'est ainsi qu'elle définit les compétences respectives de l'Etat côtier et ceux de l'Etat du pavillon en la matière.

La Convention de Bruxelles de 1969 :

Cette Convention annonce deux objectifs principaux :

1-Garantir une indemnisation équitable aux victimes d'une pollution par les hydrocarbures ;

2-Uniformiser les règles de procédure et de responsabilité.

La Convention de Bruxelles de 1971 FIPOL, (Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à une pollution par les hydrocarbures, rentré en vigueur le 16 octobre 1978.

Cette Convention FIPOL a pour objectif de renforcer les idées de la Convention de Bruxelles de 1969.

(A suivre)



MANO RIVER UNION
UNION DU FLEUVE MANO

Bureau du Secrétaire Générale

Ref. : SG/MRU/427/21

Freetown ; le 29 Septembre 2021

A

Madame Fanta Cissé,
Secrétaire Général du Ministère des Affaires
Etrangères et des Guinéens de l'Etranger
Conakry, République de Guinée

Objet : Célébration du 63^{ème} anniversaire de l'Indépendance de la République de Guinée

Madame la Secrétaire Générale,

Le Secrétariat de l'Union du Fleuve Mano, voudrait saisir cette occasion solennelle pour souhaiter au vaillant Peuple de Guinée et à son Gouvernement sous la Direction du Comité Nationale du Rassemblement pour le Développement (CNRD), avec à sa tête le Colonel Mamady Doumbouya, Président de la Transition, une heureuse célébration du 63^{ème} Anniversaire de l'Indépendance de la République de Guinée, le 2 Octobre 2021.

Cet anniversaire est un jour de réflexion sur le long chemin parcouru par le République de Guinée, alors que la date du 2 Octobre 1958 a marquée de son sceau l'histoire des indépendances en Afrique de l'Ouest.

La commémoration de cet anniversaire donne au Secrétariat de l'Union du Fleuve Mano l'occasion d'exprimer sa gratitude au peuple de Guinée et aux dirigeants du CNRD pour le soutien inestimable et constant à notre institution. C'est aussi l'occasion d'apprécier et de saluer les efforts que la Guinée ne cesse de déployer dans les domaines de la Paix, de la Sécurité, de la Coopération et de l'Intégration Economique sous régionale.

En vous souhaitant un très bon anniversaire, je vous prie d'agréer, **Madame la Secrétaire Générale**, l'expression de ma très haute considération.

Amb. Mme. Medina A. Wesseh, Esq
Secrétaire Générale



Au service
des peuples
et des nations

« Recrutement d'un (e) Consultant(e) National (e) pour soutenir la priorisation, l'estimation des coûts de réalisation des ODD en lien avec le PNDES. »

Le/la consultant (e)devra au moins avoir :

Education : Le consultant doit avoir au moins un diplôme universitaire (Bac+5) en statistique, démographie ou économie du développement.

Expérience :

- ✓ Le Consultant doit justifier d'au moins 10 ans d'expériences dans le domaine de la collecte de données et l'analyse statistique, le suivi évaluation, l'élaboration de documents de stratégies de développement et d'une solide compréhension des enjeux liés aux ODD et du contexte de fragilité en Guinée, à savoir :
- ✓ une grande expérience en matière de collecte, de traitement et d'analyse de données statistiques avec les ODD.
- ✓ une expérience reconnue dans l'analyse statistique, le suivi évaluation et la diffusion des résultats de programmes et projets de développement en lien avec les ODD.
- ✓ une bonne compréhension du système statistique national et des enjeux liés aux ODD et à la fragilité
- ✓ Avoir réalisé une mission similaire ou connexe est un atout Être capable d'utiliser les applications standard MS Office (Word, Excel, Access et Power Point)....

Langues requises :

- ✓ Langue de travail : Français ,

Modalités de soumission :

Dans son dossier de candidature, le consultant soumettra une offre technique comprenant notamment l'approche méthodologique, sa compréhension de la mission, le déroulement de la mission, les différentes tâches à faire et le contenu des rapports à fournir. Une séance de présentation et de validation du plan de réalisation de la mission sera organisée avec le consultant avant le démarrage effectif des travaux. L'offre technique sera accompagnée d'une offre financière détaillée.

Les candidats intéressés sont priés de consulter la version intégrale des termes de référence à travers le lien :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par e-mail à l'adresse : ic.offres.gn@undp.org

https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=83978

Chaque envoi ne doit pas dépasser **5 MB** ;

La soumission en version physique sous plis fermés n'est pas acceptée.

Toute offre reçue hors délai ou envoyée en dehors de l'adresse électronique ic.offres.gn@undp.org ne sera pas prise en compte.

Date limite de dépôt des dossiers : 16 Octobre 2021 à 00h00mn GMT.

« Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption.
Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services.
En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : jedenoncelacorruption.gn@undp.org »



Au service
des peuples
et des nations

Sélection de prestataires dans le cadre des travaux de construction de 3 abris de plateformes dans les villages : Mangata (Coyah), Howourou & Forodou (Forécariah) avec clôtures des panneaux solaires, réalisation des forages, & cuves à eau /Projet PTFM-Autonomisation des femmes des Préfectures de Coyah et Forécariah-Guinée »

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la route Coyah- Forécariah, le PNUD a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement pour réaliser la sous composante relative aux « Plateformes multifonctionnelles (PTFM) et autonomisation des femmes des Préfectures de Coyah et Forécariah ». Dans ce contexte, des analyses techniques et économiques ont été faites pour l'installation des unités PTFM « hybrides » dans 8 villages. Il s'agit 6 unités hybrides solaire-gasoil, 1 unité biogaz-gasoil, et 1 unité hydro-électrique-gasoil (ou l'hydro-électricité est fourni par le réseau national).

Suivant ces analyses, il est prévu d'avancer avec l'installation d'un premier lot des unités dans les cinq (05) villages de Lahanfiyaya, Hérico, Yélibané, Yenguikhory et Tatagui.

Ce qui fut fait en 2019 par la construction des cinq abris ainsi que les équipements relatifs à l'opérationnalisation des plates dans les cinq villages. Les résultats obtenus étant jugés satisfaisants aux bénéficiaires des villages, le Projet PTFM a obtenu avec la BAD, la seconde phase de financement en 2021.

Ainsi, le lancement d'un appel d'offres pour les différents éléments (structures, équipements, services etc.) pour les villages restants est devenu imminent pour le pour permettre la mise en œuvre des activités du « Projet PTFM/ Autonomisation des Femmes de Coyah/Forécariah».

A cet effet, le PNUD lance un appel d'offres (UNDP/ITB/133679/2021/GUINEA) a été envisager de recruter des entreprises de Génie civil pour réaliser les travaux de construction de trois abris de plateformes dans les villages : Mangata (Coyah), Howourou et Forodou (Forécariah) avec clôtures des panneaux solaires, réalisation des forages, et cuves à eau pour l'atteinte des objectifs du Projet PTFM - Autonomisation des femmes des préfectures de Coyah et Forécariah, PNUD-Guinée.

Le but de cet appel d'offres consiste à la sélection et contractualisation avec les prestataires qui se chargeront de la fourniture, la pose et la réalisation des divers travaux prévus jusqu'à leur réception finale, conformément aux trois lots contenus dans le tableau de Description des prestations et spécifications techniques.

Modalités de soumission : Les offres de prix doivent obligatoirement être soumises au plus tard **le mercredi 20 octobre 2021 à 00h temps universel**, par courriel à l'adresse : offres.gn@undp.org.

Ayant comme objet « **UNDP/ITB/133679/2021/GUINEA /Sélection de prestataires pour les travaux de construction de trois abris de plateformes dans les villages : Mangata (Coyah), Howourou et Forodou (Forécariah) avec clôtures des panneaux solaires, réalisation des forages, et cuves à eau au compte du Projet PTFM - Autonomisation des femmes des préfectures de Coyah et Forécariah, PNUD-Guinée** »

(La soumission en version physique sous plis fermé n'est pas acceptée)

Les offres doivent être envoyées à l'adresse indiquée ci-haut. Toutes les offres reçues après la date et heure indiquées ou envoyées à toute autre adresse, seront rejetées.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez soumettre vos questions à l'adresse suivante : **Mamadou Aliou Diallo** (aliou.mamadou.diallo@undp.org); avec copie à **Mamadou Bailo Ditinn Diallo** (mamadou.ditinn.diallo@undp.org); et **Bart Frédéric** (b.frederiks@live.nl), nous nous efforcerons de vous les fournir rapidement les réponses.

Cependant, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en aucun cas constituer un motif de report de la date de soumission de votre proposition.

La visite du site est obligatoire, et elle est prévue dans la semaine du 11 au 17 octobre 2021 (Voir détails indiqués dans la fiche technique (page n°17 du DAO).

Les candidats intéressés sont priés de consulter la version intégrale du DAO à travers le lien https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=83842 ou la retirer au siège du PNUD à Coleah (Unité Procurement).

Le PNUD attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commerciales proposées par le PNUD.

« Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption.
Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services.
En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : jedenoncelacorruption.gn@undp.org »

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTTERIE NATIONALE GUINEE

**PARIS
SPORTIFS
EN LIGNE**

NUMERO VERT
625 66 66 66

18 Jouons responsable

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTTERIE NATIONALE GUINEE

**PARIS SPORTIFS
EN LIGNE**

NUMERO VERT
625 66 66 66

18 Jouons responsable